L'An deux mille quatorze, le vendredi vingt-cinq avril à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur LACHEVRES Dominique, Maire.
Présents : ANDRIEU-GUIRTANCOURT J., COLE Y., COLOMBEL C., COURAYER C., GORNET P., FAMERY V., HAVY M.A., MAGNE P., MARCATTE J., NICOLLE E., NICOLLE R., TINEL E., VOLLAIS P.

Absent : DUBUISSON C., qui donne pouvoir à LACHEVRES D.

Secrétaire de séance : FAMERY V.

Avant approbation du dernier compte rendu quelques précisions sont apportées.

Madame NICOLLE rappelle que la commission du Plan Communal de Sauvegarde n'avait pas été créée lors de la dernière réunion. Monsieur le Maire se porte volontaire ainsi que Monsieur et Madame NICOLLE.

Un ajout au dernier compte rendu a été fait concernant la nomination des délégués à la Communauté de Communes .Pour rappel : LACHEVRES D., titulaire et NICOLLE R. suppléant.

AFFECTATION DES RESULTATS 2013
Le solde de la section de fonctionnement s'élève à 256 783.11 €. Il est proposé d'en affecter :
- la somme de 135 280.41 € en recettes de la section d'Investissement au C/1068
- le solde, soit 121 502.70 € à la section de Fonctionnement du BP 2014, au chapitre 002 « Excédent antérieurs de fonctionnement » et
- d'inscrire la somme de 26 280.41 € à la section d'investissement BP 2014, au chapitre 002 « Déficit antérieur d'investissement »

VOTE DES QUATRES TAXES DIRECTES LOCALES
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de laisser en l'état les différents des taux, ce qui donne un produit attendu de 73 915 €.

Taxe d'habitation	: 9.67 %	Taxe Foncière	: 9.35 %
Taxe Foncière non bâti	: 26.55 %	CFE	: 0.%

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014
Après examen de la Commission des Finances, le Budget Primitif est présenté comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes	: 530 110.00 €
Section d'investissement : Dépenses et Recettes	: 253 254.00 €
Soit un total des deux sections	: 783 364.00 €

Il est adopté, à l'unanimité.

En fonctionnement
- ✓ Remise en forme de la plate-bande longeant la RD en Centre Bourg
- ✓ Mise en place d'un rideau paysager devant les P.A.V. situés à proximité de la Salle des Fêtes et la plantation de Bruyères au hameau du même nom.

En investissement

Reprise des restes à réaliser 2013 :

- ✓ Solde de l'effacement et de la pose de candélabres rue des Cerisiers, rue du Chêne de la Liberté et route de Bihorel
- ✓ Remplacement des candélabres Impasse des cyprès
- ✓ Illumination de l'église
- ✓ Réfection des trottoirs rue des Cerisiers et rue du Chêne de la Liberté
- ✓ Réfection de la voirie sur un tronçon rue de la Cavée.

Projets 2014 :

- ✓ Equipement informatique de l'école
- ✓ Acquisition de jeux pour la salle de motricité
- ✓ Création d'un parcours de santé
- ✓ Remplacement du battant de la cloche de l'église
- ✓ Remplacement du cumulus de la maternelle
- ✓ Sécurisation de la voirie communale
- ✓ Réaménagement voirie rue de Gournay

CESSION FONCIERE VENTE LOGEAL IMPASSE DES CYPRES

Vu les baux emphytéotiques conclus entre la Commune d'Yvecrique et la Société Anonyme d'Habitations à loyer modéré d'Yvetot et sa région, aujourd'hui devenue Logéal Immobilière, en date des 3 mai 1976 et 3 août 1979, l'acte complémentaire à ce dernier bail emphytéotique en date du 11 septembre 2008 et à la résiliation partielle en date du 12 août 1998, ayant permis au preneur de construire les groupes d'habitations dénommés « le village I » et « le village II » ;

Vu, l'avis émis par les services de France Domaine en date du 27 mai 2013 ;

CONSIDERANT la proposition de Logéal Immobilière de se porter acquéreur de l'assiette foncière desdits groupes d'habitations au prix de 12.43 €/m²

Le Conseil Municipal :

- ➢ Décide que la présente délibération annule et remplace celle précédemment prise sur ce sujet ;
- ➢ Décide de vendre à Logéal Immobilière le terrain d'assiette des groupes d'habitations « le Village I » et « le Village II » au prix de DOUZE EUROS QUARANTE TROIS CENTIMES (12.43 EUR) le m² ;
- ➢ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession, y compris tout acte modifiant les baux emphytéotiques des 3 mai 1976 et 3 août 1979.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

Les enseignantes remercient la Mairie pour les acquisitions et les aménagements faits. Les principales demandent ont été budgétisées.

MISE EN PLACE DE LA REFORME TRAITANT DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe que suite à la réunion du 11 avril dernier avec les différents partenaires, un questionnaire a été distribué aux familles pour recenser les besoins. A suivre.

BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI

8H- 13 H : ANDRIEU-GUITRANOCURT J., COURAYER C., HAVY M.A.

13H à la fin du dépouillement : LACHEVRES D., NICOLLE .E, NICOLLE R.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'installation d'un abribus au niveau de la gare de la Vatine ne pourrait-elle pas être envisagée ? A suivre.

Fin de séance : 23H30